



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



PLATEFORME REVENDICATIVE DU SYNDICAT DES ACTEURS DE LA MONNAIE ELECTRONIQUE DE LA GUINEE

La plateforme revendicative du syndicat des acteurs de la monnaie électronique de la Guinée est un sujet crucial pour la défense des intérêts des travailleurs du secteur. Les revendications principales concernent l'augmentation des commissions, la non-application d'une retenue à la source de 20% et le remboursement de l'argent des points de vente de Dubreka.

L'augmentation des commissions est une demande légitime des travailleurs de la monnaie électronique, qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de ce secteur en pleine expansion. Ces travailleurs méritent une rémunération équitable pour leur travail et leur contribution à la croissance de l'industrie de la monnaie électronique.

Par ailleurs, la non-application d'une retenue à la source de 20% constitue une préoccupation majeure pour les travailleurs du secteur. Cette mesure pourrait avoir un impact significatif sur leurs revenus et leur pouvoir d'achat, ce qui justifie pleinement la mobilisation du syndicat pour défendre leurs droits.

En conclusion, cette plateforme revendicative émise par le syndicat de la monnaie électronique vise à garantir des conditions de travail justes et équitables pour les travailleurs du secteur. L'augmentation des commissions et la non-application de la retenue à la source de 20% sont des revendications légitimes qui méritent d'être prises en compte et défendues avec détermination. Le remboursement de l'argent des victimes de Dubreka est une réclamation de droit, donc non négociable.

Siège social : Conakry/Commune de Ratoma/Cosa;

Téléphone : 622 42 36 56/ 627 30 87 30/ 621 88 99 51 Adresse e-mail : samelguinee@gmail.com

Réf : SAMEL-GUI/FESABAG/USTG.



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



POINTS DE REVENDICATIONS

1. L'AUGMENTATION DES COMMISSIONS :

Il s'agit d'une demande pour une augmentation des commissions de retrait à 65% et de 0,3% sur celles du dépôt.

Cette augmentation permettra donc, si elle est acquise, à :

- Rehausser le revenu des PDV ;
- Encourager les PDV à continuer d'utiliser le service orange money,

2. LA NON APPLICATION DU RETENU A LA SOURCE DE 20% :

L'application de ce retenu à la source de 20% sur les commissions des points de vente, constitue la fin de l'exercice de l'activité de dépôts/retraits orange money. Elle a des conséquences multiples dont entre autre :

- Le chômage des plus de 150 000 personnes exerçant dans ce service
- Une psychose générale au sein des utilisateurs d'orange money
- La perte d'emploi des travailleurs à Orange Finance Mobile Guinée

3. LE REMBOURSEMENT DE L'ARGENT DES PDV DE DUBREKA

Ce remboursement ne constitue rien d'autre que la réclamation d'un droit légitime et légal. Ce sont des PDV qui ont fait des retours d'UV (UNITE DE VALEUR), qui attendent l'équivalent en espèces et ce qui n'a pas eu lieu. Parmi eux, il y a ceux qui sont sans activités et ceci est un préjudice à leur égard. Nous demandons donc à Orange Finance Mobile Guinée d'obliger à leurs distributeurs à un remboursement immédiat.

En conclusion, si rien n'est fait jusqu'au vingt sept février 2025 nous entrerons en grève illimitée et nous demanderons à tous les PDV l'arrêt immédiat du service orange money et le transfert de crédit sur toute l'étendu du territoire national.

Siège social : Conakry/Commune de Ratoma/Cosa;

Téléphone : 622 42 36 56/ 627 30 87 30/ 621 88 99 51 Adresse e-mail : samelguinee@gmail.com

Réf : SAMEL-GUI/FESABAG/USTG.



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



Fait à CONAKRY le 14/02/2025
Le Bureau Exécutif National du SAMEL-GUI

